

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 15 avril 2026

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 01/04/2026

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 20

Nombre de votant : 20

Nombre d'absents excusés : 1

Sommaire des questions traitées :

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent
- Compte financier 2025
- Modalités de prise en charge des frais de PFMP et stages
- Utilisation du téléphone portable au sein de l'établissement : pause numérique
- Modification d'attribution de logements de fonction en NAS
- Remboursements de dépenses à un enseignant
- Rattachement du lycée de Cournonterral à l'agence comptable
- DBM pour information et vote
- Questions diverses

Le Président

Laurent Thieffaine

Le Secrétaire de séance

Jérôme Lenoble

Présences au conseil

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Secrétaire générale	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
	DDFPT	M Arnaud CHAMBON	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X	M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina	X			Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	Mme PRIEU Laurence	X						
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M Jérôme LENOBLE	X			Mme Julie RAYMOND			
		Mme Albine BENOIT		X		Mme Christine CARLES			
		M Thierry MICHEL	X			Mme Nathalie GINIES			
		Mme Karine HAMEL							
		Mme Aude BARDY	X			Mme Nathalie HOUY			
		M Franck BARBOZA		X		M Stéphane POLESE	X		
	M Thibault VIGIER	X			Mme Anouk BER-QUIN				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M Ollivier SERRES	X			Mme Emmanuelle JOURNET			
		Mme Céline FRAMBOURG	X			Mme Christel DONAT			
		M Cyrille HASTOY	X			Mme Fannie DU-CHIER			
		M Daniel SASTRE	X			Mme Mathilde TASTE-VIN			
		Mme Carine LOJACONO	X			M Loris LHERMITTE			
	Elèves	M Mathieu PIERI	X			M Hugo VOYES			
		Mme Adèle MAZZAROL		X					
		M Mathis DEMONTERO	X						
		Mme Kaena VUILLAUME		X					
		M Gabriel CHEVALIER	X						
Total			20						
Invités	Mme Laurence MOREL	Proviseure adjointe	X						

Introduction

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h15.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Lenoble

Monsieur le proviseur souhaite la bienvenue au nom du CA à Mme Prieu, nouvelle élue à la mairie de Lattes.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Proviseur informe l'auditoire sur deux faits ayant eu lieu au lycée les jours précédents la tenue de ce CA.

- le samedi 11 avril, le transformateur électrique du lycée a grillé. Le lycée fonctionne sous groupe électrogène depuis ce week-end suite à la prise en charge rapide par les services de la Région. Madame Rousset loue la réactivité des services de la DAI, qui ont été à l'écoute. Messieurs Brun et Houdoux ont été présents et on tient à les saluer. Les conséquences sur le lycée sont l'absence de chauffage, pas pénalisante et des dysfonctionnements sur le réseau triphasé, qui ont empêché le bon fonctionnement des chambres froides et donc entraîné la fermeture de la restauration lundi et des pertes de denrées, des problématiques sur le logiciel de contrôle d'accès et d'alarme, sur les ascenseurs.... Depuis, tout a redémarré.
- Mardi matin 14 avril, des tags ainsi que des autocollants ont été relevés au niveau des portiques. Ils sont connotés d'extrême droite, trois autres lycées de l'agglomération ont subi le même type de pratique. Une plainte a été déposée par le lycée, une plainte commune pour les quatre établissements sera déposée par la Région. Dès aujourd'hui, une entreprise mandatée par la Région est venue nettoyer avec un nettoyeur haute pression.
- L'inauguration de la maison des lycéens aura lieu le vendredi 22 mai 2026 en présence de représentants du rectorat, le directeur académique Aymeric Meiss et le vice président de la Région Occitanie. Les représentants du CA seront invités à cette inauguration.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent

Pas de remarque.

Le procès verbal du CA du 10 mars 2026 est approuvé à la majorité des 20 votants avec 1 abstention.

2/ Compte financier 2025

Il s'agit d'approuver le compte financier de l'année 2025 présenté par Madame Rousset dans son rôle d'agent comptable du lycée et non en tant que secrétaire générale.

Quelques remarques avant la présentation : aucune masse salariale n'apparaît dans ses comptes, les salaires relevant soit directement de l'Etat soit de la Région selon les statuts, les dépenses liées au pass culture n'apparaissent pas dans le bilan et depuis 5 ans, suite au changement de progiciel comptable en 2021, les bourses et primes payées aux familles n'apparaissent plus dans le budget de l'établissement.

Monsieur le proviseur signale qu'il reste 4000 € disponible dans le cadre du pass culture. Cette somme pourrait basculer sur l'année scolaire 2026-2027 mais elle est encore disponible. On ne constate pas à ce jour de manque de crédit.

Le CA doit légalement se prononcer avant le 30 avril, ce sera fait ce jour et l'ensemble des comptes doit être déposé avant le 30 juin. L'ensemble des documents réglementaires ont été fournis en pièces jointes pour la préparation du CA de ce jour.

Quelques éléments :

- Résultats des services activités pédagogiques : +4697,31€
- La collecte taxe apprentissage sur la lycée a atteint 41735 €, elle ne peut être utilisée que pour l'enseignement professionnel.
- Administration et logistique -61618 €
- Aides sociales : 10200 € de dépenses sur le FRAR et 944€ sur le fonds social
- Service SRH : -6961 €. 120 000 repas servis comme l'année précédente environ.
- Ventes et services représentent 50%, les subventions 43,6 % (dont 40,3% de la Région), le reste provenant essentiellement du Greta 2,3% et du versement de la taxe d'apprentissage 2,1%.
- Résultat exercice : déficit de -63818 € , avec un amortissement de 20 443 € (patrimoine du lycée qui vieillit).
- Fond de roulement du lycée diminue de 46600 €, il passe à environ 298 k€ et correspond à 92 jours de fonctionnement du lycée (environ 3000 € quotidiennement).
- La trésorerie du lycée s'établit à 738 k€ soit 228 jours de fonctionnement.

Madame Rousset tient à remercier l'ensemble du service intendance qui l'a aidée dans son travail.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité des 20 votants

Légalement, le CA doit voter pour l'affectation des résultats sur chaque compte de résultat (services généraux et restauration).

L'affectation des résultats sur les comptes dédiés est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

3/ Modalités de prise en charge des frais de PFMP et stages

Ce sujet a été abordé au précédent CA. Il s'agit de remédier à la problématique de l'augmentation importante de ces frais ces dernières années, notamment avec les formations post bac et des lieux de stages de plus en plus éloignés du lycée. Le CA envisage des modalités à changer pour rester dans un budget raisonnable, la totalité de l'enveloppe dédiée l'an dernier ayant été dépensée en deux mois.

Premier point : stages post-bac.

Propositions de changements de forfait pour des trajets entre 31 km et 100 km : remboursement forfaitaire de 75€ pour les élèves boursiers Pour les trajets dans un rayon supérieur à 100 km : remboursement forfaitaire de 150€ pour les élèves boursiers.

M Serre demande ce que ferait le lycée dans le cas de problèmes financiers. Une phrase est ajoutée, une demande d'aide sur le fond d'aide social peut être adressée, d'ailleurs cette enveloppe n'est pas épuisée.

La modification des modalités de prise en charge des stages et PFMP est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

Deuxième point stages au lycée professionnel, PFMP. Le planning a évolué par rapport au planning initialement proposé. La période PFMP1 a été placée juste avant les vacances d'automne, suite à des échanges avec toutes les filières, qui ont validé les dates. La nouvelle mouture du parcours Y a été prise en compte et aboutit à une période de 5 semaines dans la période janvier, février.

Mme Prieu demande si les élèves ont des difficultés pour trouver des stages. Réponse, la possibilité pour les CIEL d'être accueillis par des structures dématérialisées ajoute des possibilités, dans les filières imprimeur ou photo, il n'a pas de problème.

M le Proviseur revient sur le parcours Y, qui va encore évoluer comme chaque année, passant d'une période de 6 semaines l'an dernier, à 4 semaines cette année puis 2 semaines l'an prochain avec une période placée

avant Parcoursup. Il y a un certain étonnement devant la fonte de la durée, le dispositif semble perdre du sens.

L'intérêt de proposer aujourd'hui un planning complet est de permettre aux élèves de le connaître et de pouvoir chercher voire trouver un stage dès cette fin d'année.

Les mêmes modalités de changement de prise en charge sont proposées/

La modification du planning 2026-2027 des stages et PFMP est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

4/ Utilisation du téléphone portable au sein de l'établissement : pause numérique

Le contexte est le suivant, le président de la République et le ministre de l'éducation ont évoqué la diminution du temps d'utilisation dans les lycées à l'instar du collège où il est interdit. Au sein du lycée Champollion, la mise en place d'une pause numérique le temps du repas a été instaurée et votée au règlement intérieur. Il s'agit maintenant de désigner des lieux et des moments dans la journée de limitation de l'utilisation des portables.

Un travail a été effectué par la direction dans cet axe sur la base d'une autorisation globale avec des lieux et moments désignés pour lesquels il y aura interdiction. Une phase de concertation va commencer avec une présentation des modalités en conférence des délégués de classe le lundi de la rentrée puis au conseil pédagogique du lendemain. Pour le changement effectif de modalités d'utilisation possible, ce sera au CA de voter en juillet. Aujourd'hui il s'agit juste d'une proposition en vue d'une semaine test, la semaine du 11 mai qui ne comporte que trois jours.

Pour cette semaine test, l'utilisation serait autorisée dans la cour, les coursives, les salles d'étude, la salle de travail de la maison des lycéens.

L'interdiction peut poser problème dans les couloirs et le foyer de la maison des lycéens.

Mme Lojacona demande un retour sur l'expérience à la cantine. Réponse : cela ne semble plus un sujet et a été accepté.

Demande de justification du choix du foyer. Réponse : on y propose des activités, on veut que cela soit un lieu d'échanges et le but est de recréer du lien et de la communication et le but est d'en faire vraiment un lieu de rencontres.

Mme Léonard dit que l'on sait les problèmes qu'une interdiction peut poser, mais nous avons un rôle éducatif et on peut se dire que les futurs élèves de seconde verraient comme un plus par rapport au collège l'autorisation partielle et ne se focaliseraient pas sur les interdictions.

Quelques échanges ont lieu avec surtout des questionnements sur la pertinence de poser une interdiction dans les couloirs sachant qu'il est expressément interdit aux élèves d'y résider en dehors des interclasses.

M Chevalier évoque la possibilité du système de boîte magique pour rassembler les portables, en réponse le nombre important d'élèves venant au lycée avec deux portables.

M Sastre demande si ces changements s'appliqueraient aux enseignants. Réponse : non pour une question de sécurité et les enseignants peuvent l'utiliser à des fins professionnels. M Michel précise que son utilisation pour faire l'appel est très fréquente. M le proviseur dit qu'il n'y a pas de mission éducative à faire auprès des enseignants. La concertation va continuer.

Aux parents : si vous avez des retours ou suggestions revenez vers nous.

Le vote final aura lieu au CA du 01/07/2026 par la modification du règlement intérieur du lycée.

5/ Modification d'attribution de logements de fonction en NAS

Il s'agit de la modification d'attribution du logement en forme de tour, placé le long du parking des enseignants. Ce logement n'était pas occupé. Les agents du lycée l'ont réhabilité. Il est envisagé de l'attribuer à un agent de l'intendance, le fondé de pouvoir.

La modification d'attribution par NAS est approuvée à l'unanimité des 20 votants.

6/ Remboursement de dépenses à un enseignant

Un enseignant a acheté des bons cadeaux et des t-shirts dans le cadre d'un projet pédagogique sans avoir informé l'établissement de cette dépense en amont. Pour financer ces achats, la MDL a été sollicitée mais elle n'a pas répondu positivement. Il en a été de même l'administration car il n'a pas procédé selon les règles prévues. Il lui a été rappelé de procéder autrement à l'avenir, mais les dépenses ayant été réalisées, il est demandé au CA, d'accorder exceptionnellement ce remboursement.

Le remboursement des dépenses est approuvé à l'unanimité des 20 votants.

7/ Rattachement du lycée de Cournonterral à l'agence comptable du lycée Champollion

Le rattachement à l'agence comptable de notre lycée du lycée Cournonterral qui ouvre à la rentrée prochaine doit être voté par le CA. Pour information, elle compte actuellement cinq collèges plus notre lycée, ce sera la septième structure.

Mme Bourguet demande à Mme Rousset, si elle accepte. Réponse : elle s'est proposée faute d'accord des agents comptables initialement pressentis et des autres agents comptables présents le jour de la réunion au rectorat, même si cela fait beaucoup compte tenu de la perte d'un poste de personnel administratif à la prochaine rentrée. L'arrêté de modification du groupement comptable est d'ailleurs déjà sorti.

Le rattachement est approuvé à la majorité des 20 votants, 1 abstention.

8/ DBM pour information et vote

Mme Rousset présente les DBM pour information, ainsi qu'une DBM pour vote avec un prélèvement de 23 300€ sur le fonds de roulement qui se répartit de la manière suivante :

- 2000€ sur l'OPC pour financer l'achat d'un split de climatisation réversible pour la salle Khéops installée par l'équipe de l'atelier (coût inférieur d'un tiers aux devis d'entreprises reçus)
- 3500€ sur le SRH pour financer de nombreuses réparations de matériel de cuisine
- 700€ sur l'AP pour financer le nouvel accès internat de la section BTS MAV
- 1100€ sur l'AP pour alimenter le CGR relatif aux remboursements de frais de stages et PFMP
- 16000€ sur l'AP pour financer les déplacements EPS vers les piscines et pour la course d'orientation

M le Proviseur indique qu'un nouveau gymnase situé sur Boirargues sera en partie accessible aux élèves du lycée et sera accessible à pied. Le planning d'occupation pour l'an prochain sera bientôt mis en place et il espère voir ces dépenses baisser sensiblement à l'avenir.

Les membres du CA évoquent l'état de délabrement du plateau sportif déjà évoqué lors de précédents CA. Les différents éléments sur ce point vont être envoyés à Mme Bourguet.

La DBM pour vote est acceptée à l'unanimité des 20 votants.

9/ Questions diverses

De la part des parents d'élèves.

Première question de la FCPE concernant les portiques et les problèmes rencontrés. Réponse : c'est un vrai sujet depuis le début année et c'est une gageure de trouver des entreprises pour la maintenance et les réparations, entre la partie mécanique et la partie électronique. Une fois trouvées, ces entreprises ne se montrent pas très performantes. Les services de la Région sont au courant. Le matériel ne semble pas à niveau, notamment les tambours qui ne fonctionnent pas. Même la ventouse pour l'accès aux PMR ne fonctionnent plus.

Deuxième question de la PEEP : un bilan des conseils de classe expérimentaux du premier semestre a-t-il été fait ? Réponse : l'expérimentation ne sera pas remise en place.

De la part des 2 fédérations : contrôle des sacs des élèves est-il envisagé ? Réponse : suite à certains CD, cela devrait être remis en place, sous forme de fouille aléatoire avec les services de police sans prévenir.

Les questions étant épuisées, le CA se clôture à 19h56.